Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260203-N04BC030226-DE

Décision du bureau communautaire
N°04-BC 03.02.26

L'an deux mille vingt-six, le févier à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 28 janvier 2026, s'est réuni en présentiel au siège de Pontivy Communauté, 1, Place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Bernard Le Breton.
Le bureau communautaire est composé du Président, de 12 Vice-présidents et de 14 membres.

Etaient présents : Bernard Le Breton, Président, Christine Le Strat, Marc Ropers, Claude Viet, Jean Luc Le Tarnec, Jean Guillot, Michel Pourchasse, Véronique Delmouly, Laurent Ganivet, Jean-Pierre Le Ponner, Joël Marivain, et Lionel Ropert, Vice-président(e)s ; Daniel Audo, Sylvette Le Strat, Stéphanie L'Hostis-Le Diagon, Dominique Guégan, Bernard Lécuyer, Jean-Pierre Le Clainche, Eric Le Denmat, Rolland Le Lostec, Claude Albert Le Bris et Olivier Constant, membres.
Étaient excusés : Jean-Jacques Videlo, Vice-président, Christophe Guerrey, Victorien Leman, Stéphane du Pontavice et Valérie Béra, membres.

Cession — LES PEP 56 — Parc d'activités de Pont Er Morh — Commune de Pontivy

Vu la demande de l'ADPEP 56 d'acquérir deux parcelles pour une surface de 1 234 m² sur le parc d'activités de Pont er Morh, dans le cadre d'un projet immobilier,
Vu la délibération n°16-CC26.09.23 du conseil communautaire fixant le prix de vente des terrains au sein du parc d'activité de Pont er Morh,
Vu l'avis des Domaines en date du 6 janvier 2026,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **de céder à l'ADPEP 56, ou à toute personne morale pouvant s'y substituer avec l'accord de Pontivy Communauté, deux terrains à bâtir en la commune de Pontivy :**
  - **Un terrain à extraire de la parcelle cadastrée BW n°87p du parc d'activités de Pont er Morh, pour une superficie provisoire avant réalisation du document d'arpentage de 395 m², au prix de 50,00 € HT/m².**
  - **La parcelle cadastrée BW n°35 du parc d'activités de Pont er Morh, pour une superficie de 839 m², au prix de 50,00 € HT/m².**

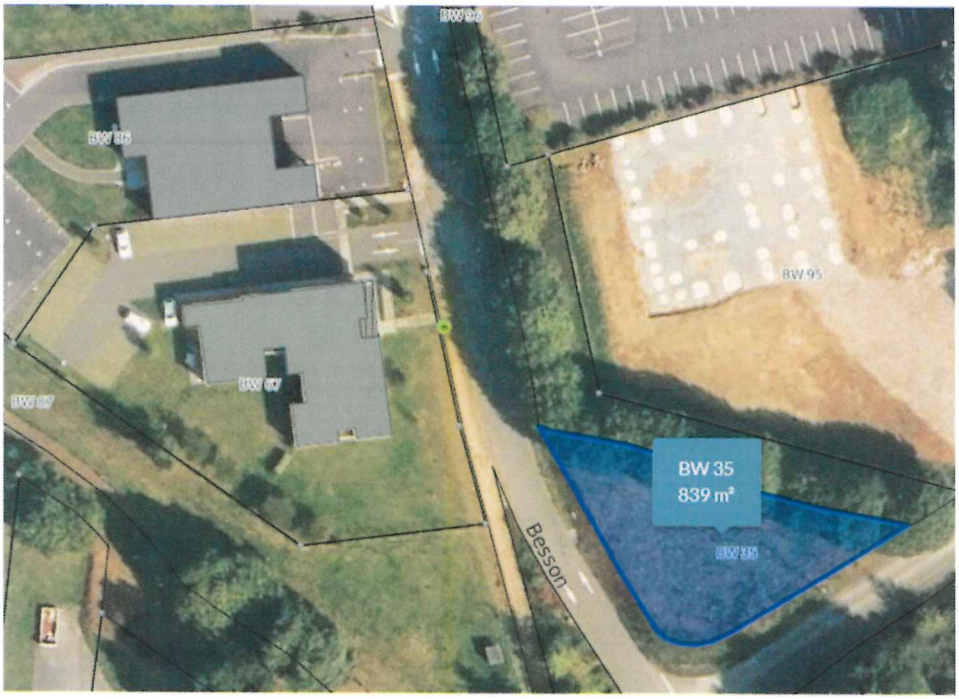
  La TVA sera calculée sur la marge ou sur le prix total en fonction de l'origine et des caractéristiques des parcelles qui composent les terrains à céder. Les bases d'imposition et les taux de TVA applicables seront ceux en vigueur à la date de cession.

- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents s'y rapportant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Le Président
Bernard Le Breton

Pontivy Communauté

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260203-N04BC030226-DE



Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260203-N04BC030226-DE

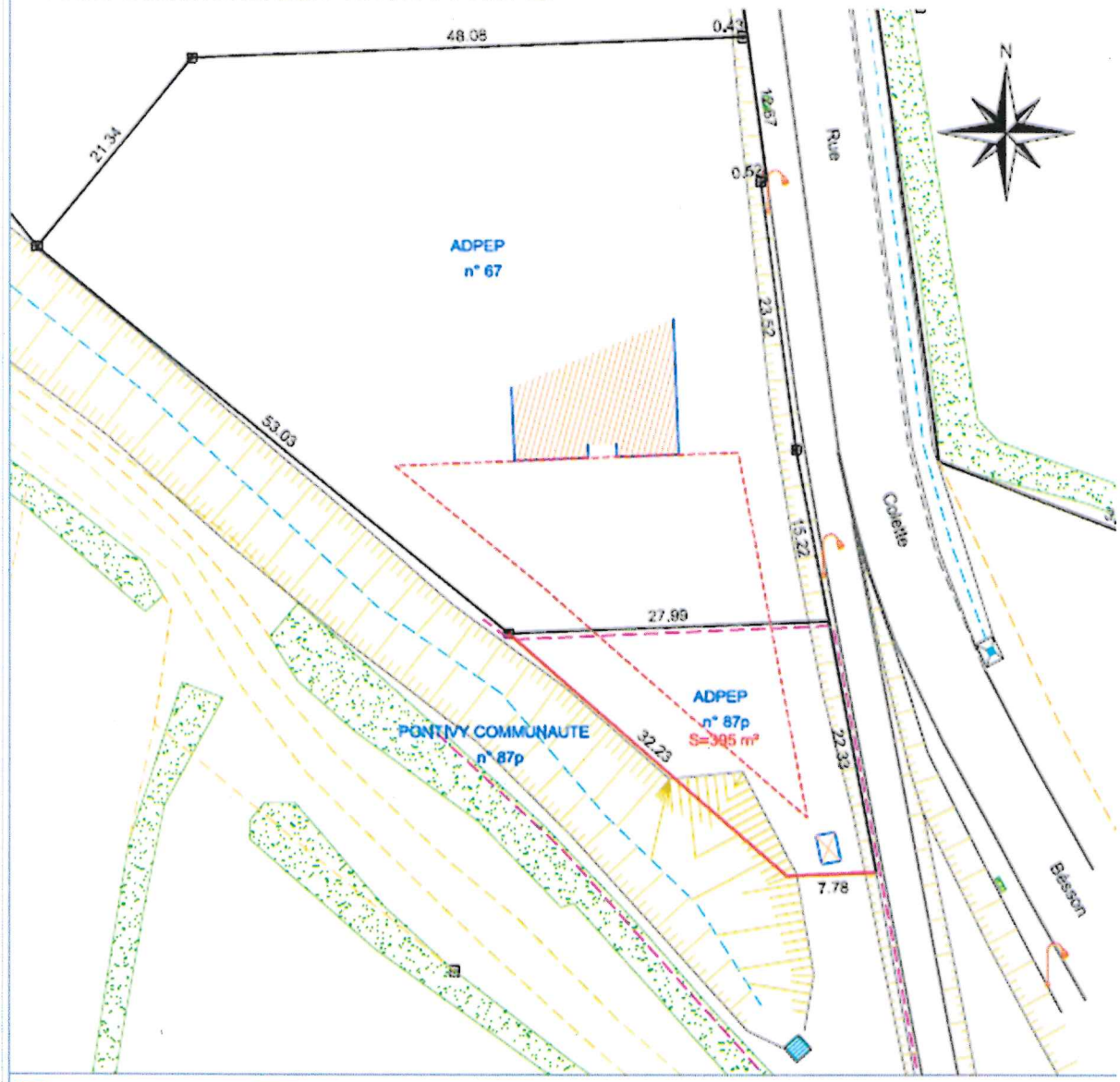
COMMUNE DE PONTIVY

PA de Pont er Morh
Section BW n° 87p

PROJET DE DIVISION n° 1

Vente COMMUNE DE PONTIVY / ADPEP

Les surfaces et les cotes ne seront définitives qu'après bornage



SELARL NICOLAS ASSOCIÉS
Géomètres-Experts • Urbanistes d'opération
AGENCE DE PONTIVY
[illegible]

ECHELLE 1 / 500

Dressé le 24.11.2025

Dressé par Mr Tony LAUNAY

Validé par le Géomètre-Expert